

# **DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « A1/L5e » DU PERMIS DE CONDUIRE**

## **Définition**

La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite sur le territoire national d'une motocyclette légère ou d'un véhicule de la catégorie L5e à condition que le conducteur soit titulaire de cette catégorie depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation pratique. La formation peut être suivie dans un délai d'un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

La formation de sept heures peut être dispensée sur une motocyclette légère ou sur un véhicule de la catégorie L5e.

## **Déroulement**

La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.

## **PROGRAMME DE FORMATION DE SEPT HEURES POUR LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES ET DES VÉHICULES DE LA CATÉGORIE L5E PAR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE**

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

— du respect de la règle ; de la prise d'information et de la communication ; de la prise de conscience des risques ; de l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social...) ; du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ; du respect des autres usagers et d'une attitude courtoise au guidon ; d'une conduite économique et respectueuse de l'environnement.

### **Module théorique**

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e : D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ; d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple : conduire sous la pluie ; circuler de nuit ; anticiper et détecter les dangers ; de connaître l'expérience et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes ; de savoir se rendre détectable ; d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ; d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues ; connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons... ; connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

### **Module hors circulation**

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ; démarrer et s'arrêter ; position de conduite ; équilibre et répartition du poids du corps ; monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ; savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ; appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ; tourner, en inclinant le véhicule (le cas échéant) — importance du regard ; tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule : avec et sans passager ; en ligne droite et en virage.

### **Module en circulation**

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

Rechercher les indices utiles ; adapter sa vitesse aux situations ; respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales ; choisir la voie de circulation ; savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent ; se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds (angles morts) ; franchir les différents types d'intersections et y changer de direction ; dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration ; accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e) ; négocier un virage.

A l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément préfectoral délivre au conducteur bénéficiaire de la formation une attestation de suivi de formation